Les Elections Cantonales du 14 Mai

Dans quels cantons vote-t-on et quels sont les candidats ?

Nous avons donné hier une première liste des cantons dans lesquels les électeurs seront appelés, le 14 mai prochain, à voter soit pour un conseiller général, soit pour des conseillers d'arrondissement. A titre d'information, nous continuons à publier les noms des candidats actuellement connus avec l'indication du parti dont ils se réclament :

Arrondissement de Douai

CONSEIL GENERAL

Canton de Douai-Nord. — Conseiller sortant : FOUCAULT Paul, maire de Sin-le-Noble (Socialiste S. F. I. O.).

Candidats : FOUCAULT, conseiller sortant (Socialiste S. F. I. O.) ; POIGNET, conseiller municipal de Sin-le-Noble (Communiste S. F. I. C.) ; COLMANT, pharmacien à Sin-le-Noble (Fédér. Républicaine).

Canton de Marchiennes.— Conseiller sortant : DEBEVE Hippolyte, gérant de la coopérative à Hornaing (Socialiste S.F.I.C.)

Candidats : LANCIAUX, conseiller municipal de Marchiennes (Socialiste S.F.I.O.) ; MERCIER, maire de Villers-Campeau, président du syndicat des cheminots (Communiste S.F.I.C.) ; ETEVE, instituteur public à Somain (anti-communiste).

Canton d'Orchies. — Conseiller sortant : BONNET, cultivateur, maire de Coutiches (Fedér. Républicaine).

Candidats : ESCOFFIER, député, conseiller municipal de Douai (Socialiste S.F.I.O.); BONNET, conseiller sortant (Fédér. Républicaine) ; STRUMEL (Commun. S.F.I.C.)

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton d'Arleux. — Conseiller sortant : Georges LEFEBVRE, maire d'Arleux (Fédér. Republicaine).

Candidats : Georges LEFEBVRE, conseiller sortant (Fédér. Républicaine) ; Jules DESPRETS, maire de Monchecourt (Socialiste S.F.I.C.).

Canton de Douai-Ouest. — Conseillers sortants : WANNEPIN Henri, adjoint au maire de Roost-Warendin (Soc. S.F.I.O) ; DHAINAUT Florimond, conseiller municipal à Douai (Socialiste S.F.I.C.).

Candidats : WANNEPIN Henri, conseiller sortant (Socialiste S.F.I.O.) ; Docteur BRET, de Dorignies, conseiller municipal de Douai (Socialiste S.F.I.O.) ; ROBAUT, maire de Cuincy (Fédér. Républicaine) ; PASQUET, ancien maire de Flers-en-Estrebieux (Fédér. Républicaine) ; RIQUET, de Dorignies (Communiste S.F.I.C.) ; FACOMPRE, mare d'Auby (Comm. S.F.I.C.).

Canton de Douai-Sud. — Conseillers sortants : VERSHAVE Victor, typographe à Douai (Socialiste S.F.I.O.) ; SCHNEIDER Roger, président du syndicat des verriers d'Aniche (Communiste S.F.I.C.).

Candidats : COQUELET, conseiller municipal d'Auberchicourt (Socialiste S.F.I.O.) JESUPRET, publiciste (Socialiste S.F.I.O.); Docteur LEGRAND, d'Auberchicourt (Fédér. Républicaine) ; DELFOLIE, brasseur, conseiller municipal de Douai (Fédér. Républicaine) ; DEQUIN, conseiller municipal d'Aniche (Communiste S.F.I.C.) ; SOILEUX maire de Guesnain (Communiste S.F.I.C.).

Arrondissement de Valenciennes

CONSEIL GENERAL

Canton de Condé. — Conseiller sortant : DELCOURT Pierre, publiciste à Condé (Socialiste S.F.I.O.).

Candidats : DELCOURT Pierre, cons. sortant (Socialiste S.F.I.O.); POUTRAIN Léon, président de la Fédération Républicaine de Fresnes (Fédér. Rép.); PROER, maire de Fresnes (Communiste S.F.I.C.).

Canton de Denain. — Conseiller sortant : REMY, employé à la mairie de Denain (Socialiste S.F.I.O.).

Candidats : REMY, cons. sortant (Socialiste S.F.I.O.); MOREAU, à Hélesmes (Communiste S.F.I.C.); LAURETTE, ancien entrepreneur (Fédér. Rép.).

Canton de Saint-Amand (rive gauche). — Conseiller sortant : Emile DAVAINE, agriculteur, ancien maire de Saint-Amand (Fédér. Rép).

Candidats: Roger FLAMENT (Socialiste S.F.I.O.); Emile DAVAINE, cons. sortant (Fédér. Rép.); DELVALLEE, avocat à la cour d'appel de Paris (Commu. S.F.I.C.).

Canton de Valenciennes-Nord. — Conseiller sortant : DELANNOY, maire de Bruay (Socialiste S.F.I.O.).

Candidats : DELANNOY, cons. sortant (Socialiste S.F.I.O.); TIBERGHIEN, conseiller municipal de Valenciennes (Fédér. Rép.); VANDUYCK, conseiller municipal de Valenciennes(Communiste S.F.I.O.).

Canton de Valenciennes-Sud. — Conseiller sortant : BLEMANT, avocat à Valenciennes (Socialiste S.F.I.O.).

Candidats : BLEMANT, cons. sortant (Socialiste S.F.I.O.); MILLOT Léon (Fédér. Rép.); MOREL, maire d'Aulnoy (Communiste).

Canton de Bouchain. — Conseiller sortant : DUPRIEZ Louis, maire de Lourches (Socialiste S.F.I.O.).

Candidats : DUPRIEZ Louis, cons. sortant (Socialiste S.F.I.O.); DECAILLON, adjoint au maire de Lourches (Communiste S.F.I.C.); PAUL, adjoint au maire de Bouchain (Fédér. Rép.).

Canton de Saint-Amand (rive droite). — Conseiller sortant : DUSART Léopold, propriétaire, cafetier à Raismes (Socialiste S.F.I.O.).

Candidats : DUSART Léopold, cons. sortant (Socialiste S.F.I.O.); DESQUESNES, conseiller municipal de Raismes (Socialiste S.F.I.C.); MERLIN, vice-président de l'association des Mutilés de Raismes (Fédér. Rép.).

Canton de Valenciennes-Est. — Conseiller sortant : LABOUREAU, secrétaire général du bâtiment, à Saultain (Socialiste S.F.I.C.).

Candidats : THIERY, conseiller municipal de Valenciennes (Socialiste S.F.I.O.); CARLIN, conseiller municipal de Marly (Socialiste S.F.I.C.); BILLIET Jules, maire de Valenciennes (Fédér. Rép.). *(A suivre).*

La fin tragique d'une jeune fille

Son amant, un officier marié qui provoqua sa mort, a été arrêté

Besançon, 11 mai. — Hier, on découvrait, sur un lit, dans une chambre meublée située au rez-de-chaussée, sur la cour d'une maison tranquille, 12, rue Mégevand, le cadavre d'une jeune fille. Transportée à la morgue, le corps fut autopsié, et le docteur Bolot, médecin légiste, conclut à une mort causée par des manœuvres abortives.

L'enquête, qui s'est poursuivie aujourd'hui, a fait découvrir l'origine de cette affaire. Le cadavre est celui de Mlle Charlotte Degred, dont le père exerce les fonctions de contrôleur de la garantie, sous le contrôle de l'Etat, de l'horlogerie en métal précieux. Mlle Degred était employée dans un grand magasin de Besançon et, il y a plusieurs mois, elle fit la connaissance de l'officier d'administration de 2e classe Leherpeux, qui était son voisin, avenue Fontaine-Argent. Le lieutenant Leherpeux était marié et père de trois enfants en bas âge. Mlle Degred fut sa maîtresse et devint enceinte. Leherpeux décida de la faire avorter

L'avortement eut lieu le 8 mai, dans la chambre d'un ami, un nommé Cètre. La jeune fille mourait au cours de l'après-midi.

Cètre, ne voulant pas être compromis, demanda au lieutenant d'enlever le corps de sa maîtresse. Alors, dans la soirée, l'officier transporta le cadavre de Mlle Degred dans la chambre où ils s'étaient donné rendez-vous, rue Mégevand. Comment fut opérée la funèbre besogne ? On l'ignore encore et les voisins interrogés ont déclaré n'avoir entendu aucun bruit.

La façon dont le corps de Mlle Degred fut placé dans le lit semble avoir donné lieu à une vréitable mise en scène. En effet, ses effets étaient soigneusement pliés, ses bottines et ses bas étaient placés au pied du lit et une bougie à demi-consumée se trouvait sur la table de nuit.

Après le transport du cadavre, l'officier partit avec sa femme et ses enfants pour Rennes, où habitent ses parents. Il y a été arrêté hier soir.

Le voyage en France du roi d'Angleterre

Le passage à Hazebrouck

Le train royal, venant de Poperinghe, est entré en gare d'Hazebrouck, jeudi soir, un peu avant 7 heures.

On sait que le roi d'Angleterre vient visiter les principaux cimetières anglais du Nord de la France.

La gare était rigoureusement fermée aux voyageurs et un service d'ordre avait été organisé aux alentours et le long des voies ferrées.

Le train s'étant arrêté sous la grande marquise, le groupe des hauts fonctionnaires s'est approché pour saluer le roi.

Nous avons noté la présence de M. Armand Naudin, préfet du Nord; Gellion, sous-préfet d'Hazebrouck ; l'abbé Lemire, député-maire; M. le colonel du 8e régiment d'infanterie, attaché à la personne du roi d'Angleterre pendant son voyage en France; M. Poncet, commissaire spécial de la Compagnie du Nord à Paris; M. Vallin, commissaire spécial à Boulogne.

MM. Naudin, préfet; Gellion, sous-préfet; Lemire, député, ont été introduits dans le wagon-salon pour saluer le roi.

L'entrevue a duré quelques minutes à peine, le temps d'atteler une locomotive à l'arrière du train.

Le souverain a remercié très gracieusement et s'est déclaré charmé des souhaits qui lui étaient exprimés.

Le train royal, placé sous la conduite de M. Lachaume, inspecteur des services actifs à Paris, a quitté la gare d'Hazebrouck à 6 h. 55.

S. M. Georges V visitera aujourd'hui Notre-Dame de Lorette, en compagnie du maréchal Foch.

Le drapeau rouge des conscrits d'Hérin

Des jeunes communistes ont été acquittés

Jeudi matin, est venue devant le tribunal de simple police de Valenciennes, présidé par M. Charles Desreumeaux, juge de paix, l'affaire des jeunes conscrits d'Hérin, poursuivis pour s'être promenés publiquement, le 8 mars dernier, derrière une bannière rouge portant l'inscription « Jeunesse Communiste ».

A l'appel de l'affaire, M. Redaud, commissaire de police, en demande le renvoi à une audience ultérieure; mais Me Clémant, avocat de deux des prévenus, s'y oppose. Il demande à être jugé de suite, et dépose des conclusions tendant à l'acquittement de ses clients.

Dans un jugement longuement motivé, le tribunal a fait droit à ces conclusions. Il constate qu'en 1894, date de l'arrêté préfectoral sur lequels sont basés les poursuites, il était assurément permis à l'autorité administrative de réserver aux seules sociétés autorisées ou approuvées par lui, le port ou l'exposition sur la voie publique des drapeaux servant d'insigne à ces groupements.

Mais la loi du 1er juillet 1901 sur la liberté d'association a modifié la situation. Le groupement qui s'intitule « Jeunesse Communiste » a pu se former librement, sans formalité ni déclaration d'aucune sorte; on ne peut donc lui interdire d'exhiber la bannière qui lui sert d'insigne, sous prétexte que cette société n'est ni approuvée, ni autorisée, car depuis la loi de 1901, il n'existe plus de sociétés soumises à approbation ou à autorisation.

Le tribunal décide en conséquence que les prévenus n'ont commis aucune contravention punissable.

Le prix du pain

LE PREFET DE LA SEINE VA LE TAXER A UN FRANC LE KILO

Paris, 10 mai. — Ainsi que l'y autorisent les dispositions de la loi de 1791, le Préfet de la Seine va prochainement prendre un arrêté qui fixera à un franc le kilo le prix du pain à Paris.

Des mercantis fraudeurs vont être poursuivis

Paris, 11 mai. — Le service de la répression des fraudes du ministère de l'Agriculture a transmis au parquet un certain nombre de dossiers constatant des délits particulièrement graves commis au préjudice des consommateurs.

C'est ainsi qu'une information judiciaire vient d'être ordonnée contre l'administration d'une importante maison de meunerie qui, le 22 février dernier, alors que les prix du blé et de la farine étaient à peu près stabilisés et plutôt en baisse, a donné des instructions télégraphiques, qui ont été suivies d'effet, à tous ses représentants et courtiers de province d'augmenter de suite toutes les qualités de farine de 1 franc.

Un certain nombre d'informations sont d'ailleurs ouvertes contre des fabricants et expéditeurs de province qui n'ont pas craint d'acheter à Paris des beurres étrangers, de les malaxer dans des centres de production et de les réexpédier à Paris et ailleurs comme beurres français de 1er choix et au prix de ces derniers.

Le ministre de l'Agriculture a donné des instructions nécessaires pour que ces fraudes soient poursuivies avec la dernière sévérité.

Un propriétaire a assassiné un chemineau pour le voler

Marseille, 11 mai. — Le nommé Milou, habitant Montjoyer, qui, sur la route du couvent d'Aiguebelle, assassina le chemineau Magloire, vient d'être arrêté. Il a fait des aveux. On a trouvé sur lui une somme de 150 francs qu'il avait volée à sa victime. Les effets militaires dont il s'était affublé pour opérer, ont été découverts dans un terrain lui appartenant et où ils les avait enfouis.

Chute mortelle de deux ouvriers peintres

Lourdes, 11 mai. — Un échafaudage, qui était établi à hauteur du troisième étage de l'hôtel d'Angleterre s'est effondré. Des trois ouvriers peintres qui y étaient montés, l'un M. Dulout, a pu bondir dans la chambre. François Toulouse, 20 ans, est tombé sur la tête et a succombé quelques heures après. Le troisième, Vital Mengelatter, 24 ans, est resté accroché par les jambes aux pointes d'un portail du rez-de-chaussée. Dégagé avec peine, il est mort dans la nuit.

DERNIÈRE HEURE

La réponse russe est alambiquée mais une menace directe la suit

Les premiers, Anglais, Italien et Français la repoussent et veulent lui faire donner une réfutation énergique

Gênes, 10 mai. — Les grandes lignes de la réponse des délégués russes au mémorandum des puissances sont conformes aux indications déjà données. Les trois premiers quarts de ce long document de vingt pages sont consacrés à une partie critique dans laquelle les Soviets reprochent à certaines puissances de poursuivre à Gênes des pourparlers dans des conditions contraires aux résolutions de Cannes et au memorandum de Londres. Ils déclarent qu'ils n'acceptent pas la clause de non propagande et que l'argumentation du memorandum relativement aux biens privés, exprime une doctrine insoutenable.

Ils estiment que le memorandum revient sur des points réglés au cours de conversations officieuses. Ils reprennent donc leur liberté, notamment en ce qui concerne leurs revendications pour dommages causés par les expéditions contre-révolutionnaires.

Toutefois, ils se déclarent prêts à régler la question par voie d'abandon réciproque en échange de non-paiement des dettes de guerre de la Russie.

Ils constatent qde le memorandum ne mentionne aucunement l'octroi des crédits dont ils faisaient dépendre leurs concessions. Ils ne formulent sur aucun point un refus catégorique et se bornent à exposer les diverses thèses en présence sans tirer de conclusion positive.

Leur seule proposition concrète suggère la constitution d'un comité d'experts qui exammerait les différends financiers séparant la Russie des autres puissances.

L'opinion anglaise

Gênes, 10 mai. — Dans les milieux anglais de la conférence, l'impression produite par la réponse russe, a passé par deux phases successives.

A 4 heures, on déclarait qu'elle n'était pas entièrement satisfaisante, mais que cependant elle était animée d'un désir de paix.

On ajoutait que les questions économiques et celle du crédit, étant réservées, la conférence pourrait continuer de discuter le pacte de non-agression.

Ce soir, à 7 heures, on déclarait, dans les mêmes milieux officieux anglais aux journalistes, que le document russe instituait une sorte de polémique, ce qui rend difficile la discussion avec les Soviets; toute la première partie de la réponse russe, disaient-ils, ne vaut pas plus que la valeur du papier sur lequel sont imprimés les roubles de la révolution russe.

On constatait également que la question des crédits domine tout le débat.

On concluait que ce document appelle une réponse des puissances et une réponse très ferme.

Une réfutation énergique

Gênes, 10 mai. — M. Lloyd George ayant demandé à M. Barthou de conférer avec lui au sujet de la réponse russe, le chef de la délégation française s'est rendu, à 7 heures, ce soir, auprès du Premier britannique qui avait également invité à cet entretien M. Schanza.

Les trois hommes d'Etat ont échangé leurs impressions sur le document des Soviets.

Ils n'ont pris, naturellement, aucune décision en dehors de la conférence; ils ont seulement convenu de convoquer, demain, à 3 heures, la sous-commission des affaires russes, les représentants russes et allemands en étant exclus.

On observe une discrétion très grande sur le sens des échanges de vues qui se sont prolongés jusqu'à 8 heures.

Il y a tout lieu de croire cependant que les deux représentants anglais et italien ont été d'accord avec leur collègue français pour reconnaître que l'intransigeance de Moscou rendait bien difficile la continuation de la discussion.

En conséquence, il est vraisemblable qu'on proposera à la sous-commission d'adresser à la délégation russe une réfutation très énergique de toute la partie critique de sa réponse, qui en constitue tout le début.

M. Lloyd George se chargera demain de la rédiger.

Le problème russe serait solutionné par des experts

D'autre part, on donnerait suite à la proposition des Soviets de constituer une commission d'experts qui poursuivraient l'examen du problème russe, en dehors de la Conférence, celle-ci ne devant nécessairement plus délibérer sur ce sujet.

La question qui se posera très probablement sera de savoir si cette commission sera mixte et si des délégués russes seront admis à en faire partie.

Enfin, il semble logique de penser que M. Lloyd George, soucieux de voir se maintenir la paix pendant que la commission d'experts poursuivra son étude, s'efforcera d'obtenir de la Russie de ne pas attaquer, pendant la durée de ces travaux, les frontières existantes non reconnues ; les puissances particulièrement intéressées au maintien du « statu quo » : Pologne, Roumanie, tchéco-slovaquie, prenant le même engagement.

La menace russe

Gênes, 11 mai. — M. Rakowski a commenté ce soir longuement devant la presse étrangère la réponse de son gouvernement :

La situation présente et plus exactement a ajouté M. Rakowski, l'impasse où est acculée la Conférence provient de ce que certaines puissances sont venues à Gênes pour déférer en jugement la Russie des Soviets, qu'elles traitaient en coupable.

Or, la Russie n'est pas venue ici en pays vaincu : on ne devait pas nous traiter comme si nous avions à racheter un péché originel.

Néanmoins, la Russie demeure prête à respecter les intérêts des porteurs, ainsi que des petits propriétaires étrangers, et aussi ceux des grands capitalistes, auxquels la Russie des Soviets demeure prête à accorder un droit préférentiel, tout en respectant les principes du gouvernement soviétique.

Si, comme la Russie des Soviets le propose dans sa réponse, une solution est trouvée à la clause 7, concernant les biens privés, par la nomination d'un comité d'experts la délégation des Soviets est prête à examiner les problèmes politiques qui demeurent à l'ordre du jour, ou qui peuvent être inscrits, par exemple la reconnaissance « de jure » de la Russie et le pacte de non agression.

M. Rakowski a terminé son exposé en mettant en garde contre les événements qui pourraient se produire au cas où la Russie ne signerait pas l'accord qu'on essaie de lui imposer.

Il a déclaré que si on essayait une fois de plus de punir la Russie en lui infligeant l'isolement et le blocus, il s'ensuivrait une misère pire encore que celle qui existe, non seulement pour la Russie, mais encore pour l'Europe et pour le monde entier.

Quant à nous, a-t-il déclaré, nous sommes prêts à souffrir encore ; nous trouverons pour supporter nos souffrances de nouvelles forces morales et physiques.

L'Europe doit réfléchir à deux fois vaant de nous pousser à ces extrémités.

Le garde de St-Martin-au-Laert s'est tué accidentellement d'un coup de fusil

Un cortège de noce sortait de l'église de Saint-Martin-au-Laërt, près de Saint-Omer. Le garde champêtre de la commune, Eugène Berton, 32 ans, voulut saluer les mariés au passage; il bourra fortement son fusil et s'étant placé derrière la haie de son jardin, il attendit le passage du cortège. Quand celui-ci parut, il lâcha la détente, la culasse éclata, un morceau de deux centimètres pénétra dans la face du malheureux et alla se loger dans la tête.

Le blessé, malgré sa terrible blessure, put se traîner jusque chez lui, mais là, il s'écroula inanimé et il fallut le transporter à l'hôpital Saint-Louis, à Saint-Omer. Il y expira sans avoir repris connaissance.

Un terrible incendie a fait quatre victimes à Bruxelles

Bruxelles, 11 mai. — Ce matin, vers 2 heures 30, rue Schmidt, à Rœkelbeeg (Bruxelles, un terrible incendie a détruit entièrement un immeuble situé au n. 13 de cette rue.

Une locataire du premier étage, Mme Lemmens, affolée, s'est précipitée par la fenêtre et s'est brisé le crâne. Son mari, ses deux enfants, âgés de 9 et 7 ans, et deux jeunes gens, âgés de 20 et 17 ans, ces derniers logeant dans la mansarde, se trouvèrent au milieu des flammes. Des sauveteurs purent atteindre les cinq personnes, mais trois d'entre elles étaient horriblement brûlées et ont dû être transportées à l'Hôpital.

Paul Boncour et Vandervelde plaideront pour les socialistes russes

Paul-Boncour, député de Paris, a été désigné, avec Vandervelde, par l'Exécutif de la IIIe Internationale, pour assister, en qualité de défenseur, au procès des socialistes-révolutionnaires russes qui seront jugés le 23 mai, par le tribunal révolutionnaire communiste; il a immédiatement accepté.

Deux victimes d'explosifs

UN VIEILLARD DE WAUQUETIN

Un journalier de Wauquetin, Louis Boirlez, vieillard de 77 ans, avait contracté la dangereuse manie de faire éclater les engins qu'il découvrait. Cette manie vient de lui être funeste. Dans la journée, vers midi, alors qu'il cassait des cailloux sur la route, pour le compte de la commune, il trouva un obus et se mit à le frapper à coups répétés avec sa masse de cantonnier. Sous un dernier choc, le projectile explosa soudain, et l'imprudent vieillard fut tué net par un éclat du terrible engin.

UN GARÇONNET D'AVESNES

Avesnes, 10 mai. — Un garçonnet de dix ans, Marceau Dysserinck, qui jouait avec ses camarades dans les anciens remparts de la rue des Prés, trouva un détonateur allemand de calibre 77, et le jeta contre un mur. Une forte détonation se produisit et le pauvre enfant eut les yeux creuvés et la main droite enlevée. Il a été transporté à l'hôpital. Ses jours sont en danger.

Marchands de squelettes

DEPUIS DIX ANS ILS AMASSERENT DES FORTUNES CONSIDERABLES

Buda-Pest, 11 mai. — La police a arrêté plusieurs employés de l'Institut anatomique qui, au lieu d'inhumer les cadavres qu'on leur avait confiés, en préparaient des squelettes ou des pièces anatomiques. Ils les vendaient à une maison de Budapest, laquelle les revendait à des maisons d'Allemagne, de Suède ou de Danemarck.

Les individus arrêtés se livraient à cette macabre et coupable industrie depuis environ dix ans. Certains d'entre eux ont amassé des fortunes considérables.

Une trouvaille curieuse

Un de nos concitoyens a retrouvé dans les ruines du bombardement une bouteille d'huile de table des Chartreux, achetée le 4 juillet 1914, et qui n'avait rien perdu, ni de sa fraîcheur, ni de sa saveur. La réputation de cette vieille marque d'huile est vraiment méritée. 2548.

La croix de guerre à Arques

LE MARECHAL PETAIN PATRONNERA LA FETE DU 2 JUILLET PROCHAIN

Le Maréchal Pétain vient d'aviser le maire d'Arques (arrondissement de Saint-Omer) que « pour répondre au désir des populations auxquelles il est attaché par tant de liens, il accepte avec le plus grand plaisir le patronage de la fête du 2 juillet prochain organisé à Arques à l'occasion de la remise de la Croix de guerre à la ville ».

Carpentier reste champion des poids mi-lourds

Hier soir, à l'Olympia de Londres, Georges Caépentier a mis en jeu son titre de champion du monde de poids mi-lourds. Son adversaire, Kid Ted Lewis, détenteur en Angleterre du titre de champion des mi-moyens, des moyens et des mi-lourds, a été battu au premier round.

Carpentier reste donc champion du monde des poids mi-lourds.

Les paris aux courses

UNE DESCENTE POLICIERE CHEZ UN CAFETIER DE LILLE

A la suite d'une enquête, suivie d'une surveillance assidue, qui dura quelques semaines, M. Perny, chef de la sûreté, suivi de plusieurs inspecteurs de son service, se présentait hier, vers 14 heures, 5, place du Théâtre, au café de « La Lumière Roubaisienne », tenu par M. Frédéric Eckhout, 36 ans.

Le magistrat possédait des renseignements à ce point précis, qu'il se dirigea vers le cafetier et le pria de vouloir bien lui montrer ce qu'il y avait dans certaine poche de son gilet.

M. Eckhout, questionné par M. Perny, ne fit aucune difficulté pour reconnaître qu'il recueillait les montants de paris aux courses de chevaux. Il ici remit ensuite les fiches et l'argent qui se trouvait dans la fameuse poche, soit environ 1.200 francs.

Procès-verbal de cette affaire a été envoyé au Parquet.

FEUILLETON DU 14 MAI. — N° 75

Film GAUMONT

PARISETTE

GRAND-CINÉ ROMAN

de Louis FEUILLADE

ADAPTÉ

par Paul CARTOUX

DOUZIEME EPISODE

Le secret des Costabella

Après avoir été soigné quante-huit heures à la villa Claudia, le banquier Alvarez avait pu regagner en voiture sa demeure de Cimiez.

Sa blessure était d'ailleurs sans aucune gravité, ce qui valut à Cogolin et à Parisette, après quatre ou cinq jours de tranquillité, une visite régulière de l'homme d'affaires.

Il ne venait pas seulement pour contempler le visage de Parisette qui lui rappelait si étrangement et si doucement le visage de Manoela, mais aussi pour entretenir et attiser les doutes et les soupçons qui couvaient dans le cœur de tous les familiers de M. da Costabella, car on a bien compris que c'était son intérêt de dresser contre celui qu'il haïssait, tous ceux qui pouvaient lui être fidèles encore.

Depuis les révélations qu'il avait faites, depuis que la jeune danseuse avait trouvé les prières de Manoela, le bonheur semblait avoir définitivement déserté la villa du marquis, et Cogolin, Jean Vernier, la jeune fille, Mme Stéphan elle-même, passaient leur temps à retourner dans leur esprit les mêmes pensées et à se convaincre que M. da Costabella avait acquis malhonnêtement la fortune dont ils jouissaient, car le luxe même qui les entourait, les commodités de l'existence leur paraissaient maintenant à tous insupportables et ils se reprochaient comme un crime, ou du moins comme une complicité, de profiter d'une hospitalité dont le faste était dû peut-être à de mauvaises actions.

Si Mme Stéphan avait, pour oublier tous ses scrupules, la compagnie nouvelle de sa petite fille, si Jean Vernier avait son amour, et Cogolin la philosophie qu'il n'abandonnait jamais, Parisette, elle, était plus touchée que tous les autres.

Elle avait confié à son oncle son désir de s'en aller et de retourner à Paris, et il avait fallu toute la sagesse du garçon de recettes pour la retenir.

— Je ne dis pas, lui disait-il, que M. da Costabella soit forcément un honnête homme, mais je ne veux pas non plus croire tout ce que nous raconte Alvarez.

« Tu ne dois pas oublier que le marquis est ton grand-père d'abord et, qu'ensuite, il t'a recueillie avec une bonté dont je garde le souvenir et qu'il t'a témoigné pendant tout le temps où tu étais seule, une affection qui mérite un peu plus d'égards.

» Ce voyage n'est pas éternel.

» Il va revenir bientôt, nous ne pouvons pas le condamner sans l'entendre.

» Dès qu'il sera ici, je me charge, moi, de lui poser des questions qui ne lui permettront pas de ruser et, tu sais, je commence à avoir une certaine habitude de la méthode des juges d'instruction.

» Ce sera bien à mon tour de faire le « curieux ».

— J'aimerais mieux, répondait Parisette, que nous reprenions tous les deux notre existence à Paris.

» Tu sais bien, tonton, que ce n'est pas la fortune qui me tente et que je trouverai rue de l'Encheval tout le plaisir que j'ai à être ici, dès l'instant que tu seras avec moi.

— Nous ne sommes pas des gens, affirmait Cogolin, à profiter d'un bien mal acquis, mais encore faut-il être sûr de ne pas faire de gaffes.

» Il est entendu que si nous avons la preuve qu'Alvarez a été volé, nous obligerons ton grand-père à le rembourser, quoique cela puisse lui coûter.

« D'ailleurs je vous connais tous ici, Jean, Mme Stéphan et toi, assez bien pour savoir que vous serez de mon avis et que vous ne ferez rien pour empêcher la justice de suivre son cours. »

— Naturellement, mais si j'étais seule, je crois bien que je serais déjà revenue dans la capitale.

Cogolin, une fois de plus, conseilla la patience.

Jean joignit ses bons avis au sien et Mme Stéphan se contenta d'approuver les décisions du garçon de recettes qu'elle considérait de plus en plus comme un sage.

Il y avait une dizaine de jours qu'on vivait dans cette atmosphère d'inquiétude et de nervosité.

Toute la famille était réunie dans le salon, quand Alvarez se présenta, un soir, à une heure inaccoutumée, pour faire une communication, disait-il, importante.

Il fut introduit par le valet de chambre.

Heureusement pour lui, car Maria irréductible, qui l'avait aperçu, se promettait de le défigurer dès qu'elle en aurait l'occasion.

Le banquier fit savoir à ses nouveaux amis qu'il avait pas du tout entendu parler de M. da Costabella.

— C'est assez singulier, ajouta-t-il, est-ce que son voyage serait imaginaire, ou aurait-il pris simplment la fuite ?

Il mettait un tel acharnement dans l'exposition de cette hypothèse qu'il sentit une espèce de réaction contre ses insinuations, et qu'il jugea d'autant plus prudent de battre en retraite, que Maria apporta une lettre avec le cachet de la poste de Lisbonne.

— C'est de grand-père, dit Parisette à haute voix.

C'était à elle que la missive était adressée.

Elle décacheta l'enveloppe rapidement et regarda aussitôt la signature.

— Je ne me suis pas trompée, c'est bien de lui.

Cogolin en profita pour faire remarquer à Alvarez qu'il ne fallait pas parler inconsidérément, ni se fier à des correspondants mal intentionnés.

Alvarez ne répliqua pas.

Parisette lut à haute voix.

« Ma chère petite fille,

« Je quitte aujourd'hui Lisbonne avec « Candido pour rapporter en France une « fortune qui doit t'appartenir, et dont je ne « veux pas révéler l'existence.

« Nous arriverons par mer, un soir prochain, au coucher du soleil.

« Vous verrez un petit voilier qui viendra « croiser devant la baie de Beaulieu.

« Une flamme hissée au mât vous fera « à trois reprises un signal, et la nuit ve- « nue vous nous accosterez avec deux ca- « nots.

« Pour ne pas attirer l'attention des douaniers, ce jour-là particulièrement, pre- « nez l'l'habitude d'aller tous les soirs os- « tensiblement à la pêche aux flambeaux, « et que tout ceci demeure secret.

« J'ai la plus grande hâte de t'embrasser, « de voir Cogolin, Madame Stéphan et sa « fillette.

« Ton grand-père qui t'aime,

« JOAQUIM DA COSTABELLA ».

Quand elle eut terminé sa lecture, Alvarez conclut.

— J'ai pu avoir des indications inexactes sur son voyage, mais la teneur de cette lettre ne laisse aucun doute à mon avis sur la source inévitable de la fortune dont vous parle votre grand-père, mademoiselle.

Ce luxe de précaution, ces indications précises, cette espèce d'air de conspiration que se donne M. da Costabella ne peuvent que confirmer tout ce que je vous ai laissé entendre jusqu'alors.

Et c'était vrai.

La lettre du grand-père avait produit dans toute la famille la plus fâcheuse impression.

Le trouble de tous était au paroxysme.

Les habitants de la villa Claudia allaient vivre jusqu'au retour du yacht dans une angoisse qu'Alvarez contribuait à rendre plus lourde.

— Evidemment, dit Cogolin, tout cela n'est pas clair.

Il faut que M. da Costabella ait quelque chose à se reprocher pour demander le secret sur son retour, pour nous obliger à ces pêches nocturnes qui sont destinées à tromper la douane.

Pourtant, si pressés que vous paraissiez être tous, de prendre une décision, je maintiens mon point de vue : attendons que le marquis soit de retour.

— Reviendra-t-il ? demanda avec une feinte anxiété Alvarez.

N'est-ce pas là de nouveau un moyen d'éluder au contraire toutes les explications ?

— C'est bien simple répartit Cogolin. Le yacht ne vas pas tarder à être ici. Si dans vingt jours ne le voyons pas dans la baie de Beaulieue, il sera toujours temps d'aviser ; en attendant, je suis d'avis de nous conformer aux instructions que nous donne la lettre afin de n'avoir rien à nous reprocher.

Et quand le banquier fut parti, prenant à part sa nièce, l'encaisseur lui dit catégoriquement :

— Je te jure sur ce que j'ai de plus cher au monde, sur ta tête, mon enfant, que si le jour même du retour de M. da Costabella nous n'avons pas toutes les explications que nous sommes en droit d'exiger, s'il subsiste dans ton esprit le moindre doute sur l'honnêteté de ton grand-père, je te jure que nous prendrons le train pour Paris, et je te jure aussi que nous ne le reverrons jamais, si pénible que cette séparation puisse être pour toi et pour moi. Est-ce bien décidé, Parisette ?

— Oui, tonton, je t'obéirai aveuglément.

(A suivre).

Le 17me épisode sera projeté à partir du 19 mai, à l'écran du CASINO, place du Théâtre, à Lille. 13.627.